

MAIRIE DE DOMARIN

2022/07/07 Conseil Municipal n° 07-2022

Séance du jeudi 7 juillet 2022 à 20h00

Présents : A. MARY, J. REYNAUD, A. GARNIER, C. GAGEY, ML AGAVIOS, S. BARBERET, P. BEAUVIER, J. CHABERT, M. GINDRE, S. GUINET, L. POULET,

POUVOIRS : M. FAURE à S. BARBERET, B. ALLARD à A. GARNIER et V. CABANEL à L. POULET,

ABSENTS : P. BOISSAT, M. NDOYE et E. TAILLOT,

Secrétaire de séance : Chrystel GAGEY

Secrétariat : A. CHOLLET

Procès-verbal de la séance du 13 juin 2022 : Le Compte-rendu du Conseil Municipal du 13 juin 2022, rédigé par Mikaël FAURE, n'a pas fait l'objet de remarque particulière. Il a été adopté à l'unanimité.

Décisions du Maire du 14 juin au 13 juillet 2022 :

Pas de décisions du Maire.

Délibérations :

➤ Prix du repas et des services de cantine pour la rentrée 2022/2023 :

12 301 repas ont été servis pour 141 jours, soit une moyenne de 87 repas par jour. Le déficit de ce service est de 26 410 €.

Le traiteur nous a fait savoir qu'une augmentation de 0,05 € sera appliquée sur le prix HT des repas à partir de septembre 2022.

Après une longue discussion, le Conseil Municipal a décidé de ne pas toucher les tranches de quotient familial inférieures à 800 et d'augmenter les autres tranches.

Le prix du repas et des services du restaurant scolaire sera pour l'année 2022/2023 :

- Quotient inférieur à 500 : 4,30 €
- Quotient de 501 à 800 : 4,70 €
- Quotient de 801 à 1 100 : 5,15 €
- Quotient de 1 101 à 1 500 : 5,55 €
- Quotient supérieur à 1 501 : 5,90 €

Le prix du repas adulte sera de 5,90 €

Adopté à la majorité avec un Contre.

➤ **Tarifs de la garderie pour la rentrée 2022/2023 :**

Le déficit pour l'année 2021/2022 est de 22 902 €.

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter le prix de la garderie qui reste à 0,60 € la demi-heure.

Adoptée à l'unanimité.

➤ **Création d'un poste d'Adjoint administratif principal 2^{ème} classe + Suppression d'un poste d'Adjoint administratif :**

A compter du 5 août 2022, un employé communal change de grade. Il fallait donc créer son nouveau poste et supprimer l'ancien.

Adoptée à l'unanimité.

➤ **Approbation de la modification simplifiée n° 3 du PLU pour l'OAP du Crêt :**

La modification n° 3 du PLU permet d'apporter quelques évolutions sur l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur le secteur du Crêt.

Une demande avait été faite au Département pour une sortie de ce futur lotissement sur la départementale. 61 logements peuvent ainsi être créés au lieu de 40.

Suite à l'enquête publique concernant cette modification simplifiée n° 3 du PLU pour l'OAP du Crêt, aucune remarque n'a été enregistrée. Elle est donc approuvée.

Adoptée à l'unanimité.

➤ **Achat terrain GLANDU**

Monsieur GLANDU a proposé de vendre à la commune une parcelle de terrain, cadastrée A 0349 d'une superficie de 3 560 m². Ce terrain se trouve en zone protégée par rapport aux captages d'eau potable.

Le Maire lui propose de lui acheter sa parcelle à raison de 1 € le m², soit 3 560 €.

Adopté à l'unanimité.

➤ **Suppression poste d'Adjoint technique :**

Suite à la création d'un poste d'Agent technique principal 2^{ème} classe, il y a lieu de supprimer le poste d'Adjoint technique.

Adopté à l'unanimité.

➤ **Modifications horaires - Service périscolaire**

Suite à la modification des plannings du service périscolaire pour la rentrée de septembre, 4 postes d'Adjoint d'animation ont un changement sur leur nombre d'heures hebdomadaires.

Adopté à l'unanimité.

➤ **Modification temps de travail - Adjoint technique principal de 2ème classe**

Suite à la modification du planning du service périscolaire, un agent a vu son temps de travail augmenter.

Adopté à l'unanimité.

➤ **Modalités de publicité des actes**

A partir du 1^{er} juillet 2022, la publicité des actes réglementaires sera assurée sous forme électronique, sur le site internet de la collectivité. Une dérogation est accordée aux communes de moins de 3 500 habitants. Elles peuvent opter pour la publication sur papier.

De ce fait, le Maire propose de choisir les modalités suivantes des actes réglementaires :

- Publicité par affichage sur le tableau extérieur à la Mairie,
- Publicité par publication papier aux services administratifs de la Mairie.

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses :

- OAP du Crêt : La commercialisation a commencé depuis le 5 juillet 2022. Ce lotissement s'appelle « La Part des Anges ».
- Remerciements pour la subvention de la Bibliothèque du Centre Hospitalier Pierre Oudot.

**Fin de séance à 22h30
Chrystel GAGEY**